



Conseil communal d'Épalinges

Cérémonie d'accueil des nouveaux/elles habitant-e-s d'Épalinges

M. Stéphane Bruneau – Président du Conseil communal

Mme Anne-Marie Fischer – Vice-Présidente du Conseil communal



Conseil communal d'Épalinges

Bienvenue à Épalinges!





Autorités Communales

Un organe exécutif formé de

➤ **5** Conseillers municipaux dont **1** Syndic

Un organe législatif formé de

➤ **80** Conseillers communaux

Le corps électoral est convoqué tous les cinq ans, au printemps, pour procéder à l'élection des membres du Conseil, des Municipaux et du Syndic.



Le Conseil communal

Il s'élève à 80 conseillères et conseillers, 78 actuellement, dont :

- ✓ 27 femmes
- ✓ 51 hommes

Le plus jeune à 23 ans et les plus âgés auront bientôt 78 ans – 55 ans d'écart.

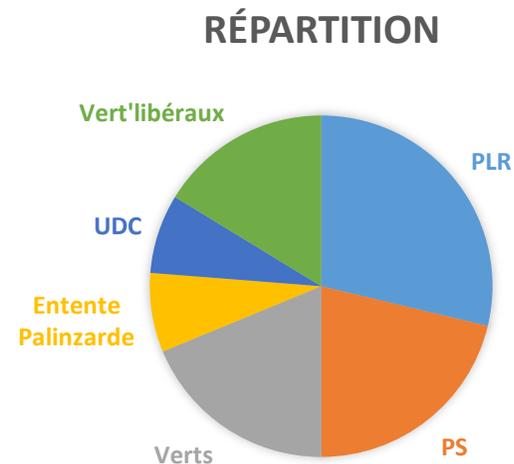
L'âge moyen est de 50 ans



Le Conseil communal

Issu des urnes suite aux élections du 07 mars 2021, le Conseil communal comprend:

- 23 Parti Libéral Radical (PLR)
- 17 Parti Socialistes (PS)
- 15 Groupe des Verts
- 13 Groupe des Vert'libéraux
- 6 Entente Palinzarde (EP)
- 6 Groupe UDC





Le Conseil communal

Le Bureau du Conseil comprend:

- Un Président en charge de mener les débats
- 2 Vice-Présidents
- 2 scrutateurs et 2 scrutateurs suppléants
- Une secrétaire et une secrétaire suppléante (hors membres du Conseil)

Le Bureau du Conseil désigne les Commissions "ad hoc" en charge:

- D'étudier les préavis présentés par la Municipalité
- D'établir un rapport qui
 - sera transmis aux conseillers
 - fera l'objet, le cas échéant, d'un débat
 - sera soumis au vote par le Président



Le Conseil communal

Se réunit en moyenne 7 fois par an.

Il débat, entre autres :

- De la gestion des finances communales
- Du taux d'imposition
- Des acquisitions diverses
- Du statut des fonctionnaires de la Commune
- De la rémunération des Autorités
- Des préavis présentés par la Municipalité
- Des propositions diverses des conseillers (motions, postulats et interpellations)
- De toutes les autres compétences que la loi lui attribue



Le Conseil communal

Comprend des commissions permanentes, élues pour la durée de la législature, sauf une, dont les plus significatives sont:

- La **commission de gestion**, élue pour un an, en charge d'examiner la gestion et l'administration de la Municipalité

- La **commission des finances**, en charge, entre autres
 - ✓ Du budget
 - ✓ Des dépenses de fonctionnement et des investissements
 - ✓ Des comptes de l'exercice annuel



Les conseillers communaux

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative, en déposant:

- Un **postulat** → qui invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.
- Une **motion** → qui charge la Municipalité de présenter une étude sur un sujet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil.

Chaque membre du Conseil peut, par voie d'**interpellation**, demander à la Municipalité une explication sur une de ses tâches et actions.



Qu'en est-il des étrangers?

Les personnes étrangères peuvent voter sur le plan communal lorsque les conditions suivantes sont remplies

- Résider de manière continue en Suisse depuis les dix dernières années au moins
- Avoir son domicile dans le canton de Vaud durant les trois dernières années au moins
- Avoir 18 ans révolus



Et vous?



Vous avez des idées ou des envies pour que nous puissions mieux vivre dans cette commune?

N'hésitez pas! Le Conseil communal est le bon endroit pour vous intégrer et faire évoluer votre environnement direct de vie!

Contactez les partis, aujourd'hui, sur internet ou en les appelant et engagez-vous!
Vos attentes correspondent certainement aussi à celle d'autres habitants!

Par ailleurs, toute une série d'association et club sportifs et culturels sont aussi à votre disposition, plus d'une cinquantaine. Une autre bonne manière de s'intégrer!



Merci pour votre attention

Des questions?

